



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.58-43-00-60 – e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

PV 99 St et Reg 11

REUNION TELEPHONIQUE DU 8 NOVEMBRE 2021

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

Présents : Mme FONTAINE - MM Alain ANASTASIO – Alain MONTAGNE - Patrick SABATIER

Début de réunion à 15 h 00

1. COMPOSITION DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4 – 2^{ème} PHASE

En application du **règlement des championnats seniors – article V. Championnat Départemental 4**
« Le Championnat Départemental 4 se déroule en deux phases et est ouvert à « X » équipes selon les engagements.

La première phase est composée de X groupes géographiques de X équipes (selon les engagements).

A l'issue de cette phase les équipes ayant participé à la première phase sont réparties en X groupes de X équipes :

- *Un groupe ÉLITE pour définir les équipes qui accéderont en D3 sera composé des 8 meilleures équipes de la première phase*
- *X groupes CHALLENGE composés de X équipes*

Deux équipes d'un même club ne pourront évoluer dans le même groupe et un seul pourra accéder à la poule ÉLITE.

Pour la deuxième phase, les clubs ont la possibilité d'engager une équipe dans le championnat CHALLENGE de D4. »

La composition du championnat départemental 4 pour la 2^{ème} phase est arrêtée en fonction :

- des classements officiels à l'issue de la 1^{ère} phase,
- des engagements des équipes au 8 novembre 2021.

Par ailleurs, ce championnat reste soumis à l'approbation du Comité de Direction du district de l'Yonne.

1.1 GROUPE ELITE

La commission établit le groupe ELITE qui sera composé du 1^{er} de chaque groupe (7) et le meilleur 2^{ème} de l'ensemble des 7 groupes, soit un total de 8 équipes :

Les sept premiers :

Andryes/Chatel Censoir 1 (Application de l'article 6-1-5-A) - Auxerre Stade 3 - Charmoy 1 - Charny FC 1 - Joigny 3 - Neuvy Sautour 2 - Soucy Thorigny 1.

Meilleur 2^{ème} : Chéu 1 (Application de l'article 6-1-5-B)

1.2 GROUPES CHALLENGE

19 équipes sont engagées pour les groupes CHALLENGE :

St Sérotin 1 – Pont Sur Yonne 2 – Malay Le Grand 2 – St Julien Du Sault 2 – UF Villeneuvienne 1 – Serein AS 2 – St Florentin Portugais/Vergigny 2 – St Fargeau 2 – St Sauveur Moutiers 1 – Toucy/Saints 3 – Seignelay 1 – Aillant 2 – Auxerre Aigles FC 1 – Appoigny 3 – Coulanges La Vineuse 2 - Asquins Montillot 2 Courson 2 – Sporting Club Sénonais 1 – Sens Jeunesse 3

2. Entente

La commission valide l'entente suivante :

- **U 15**
 - ST CLEMENT ONZE / MALAY LE GRAND

Fin de réunion à 16 h 30.

Le Président de commission
Patrick SABATIER